

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de considerable  
en ITALIE depuis le mois dernier.

I. IL est assez ordinaire qu'aux solemnitez de la naissance des Princes, à leur avènement sur le Trône, ou à la celebration de leur mariage, on fait par leur ordre des liberalitez aux peuples; on donne grace aux criminels; on ouvre les prisons aux malheureux: mais ces generositez & ces marques de la clemence du Prince, ne sont jamais à la charge des particuliers, sans quoi la joye ne seroit pas universelle.

*Le Comte Boromeo Viceroi de Naples, décharge les débiteurs de payer leurs dettes.*

Mr. le Comte de Boromeo Viceroi de Naples, a encheri sur la matiere, pour celebrer avec plus d'éclat l'élection de Charles VI. à la Couronne Imperiale. Le Lecteur s'attend, peut-être, de trouver ici que ce Viceroi, pour calmer le murmure des Napolitains, a fait publier quelque Ordonnance pour les décharger des taxes & nouvelles impositions, dont ce Royaume a été surchargé depuis la derniere revolution? point du tout. A-t'il pris de justes mesures pour rétablir l'abondance des denrées dans la Ville Capitale? non: Est-ce que les prisons ont été ouvertes à ce grand nombre de personnes de tout âge & de toute condition, emprisonnées sur le simple soupçon qu'elles ne sont pas assez affectionnées au nouveau Gouvernement? il n'y a pas seulement pensé. Qu'a-t'il donc fait qui soit digne de son Ministère, & qui ait du rapport à la clemence & à la débonnairété? le voici.